



PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE (SOUS RÉSERVE DES APPROBATIONS)

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2025

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Coudres tenue le deux (2) octobre deux mille vingt-cinq (2025), à 19 h, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, sous la présidence de monsieur Christyan Dufour, maire, et en présence des conseillers suivants :

- Monsieur Doris Moisan, conseiller au poste 1;
- Monsieur Bernard Boudreault, conseiller au poste 2;
- Madame Martine Harvey, conseillère au poste 3;
- Monsieur Patrice Harvey, conseiller au poste 4;
- Madame Kathleen Normand, conseillère au poste 5;
- Madame Noëlle-Ange Harvey, conseillère au poste 6;

Lesquels sont tous membres du conseil municipal et forment quorum.

Madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, est la secrétaire d'assemblée.

En vertu des dispositions de l'article 161 du *Code municipal du Québec*, à moins d'indication contraire, que la loi ne l'oblige ou en cas d'égalité des votes, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter sur les résolutions adoptées lors de cette séance et qui sont constatées au présent procès-verbal.

Ouverture de la séance

Les membres du conseil municipal présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h00.

2025-10-400 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-après en rayant le point 4.4 et de garder le varia ouvert à toute modification.

Ordre du jour

Séance ordinaire du 2 octobre 2025

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Ouverture de la séance
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025
- 1.4. Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de septembre 2025
- 1.5. Employés municipaux – Adoption de la structure salariale pour les années 2026 et suivantes
- 1.6. Direction générale – Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière
- 1.7. Allocation cellulaire – Paiement de l'allocation cellulaire du maire et de la directrice générale
- 1.8. Tourisme Isle-aux-Coudres – Demande de commandite pour la 18^e édition de son encan chinois
- 1.9. Reconnaissance de fin d'année des employés et élus municipaux – Mandat à la directrice générale

- 1.10. Fédération québécoise des municipalités – Réservation de l’hébergement pour le congrès 2026
- 1.11. Regroupement pour l’intégration sociale de Charlevoix (RISC) – Participation au cocktail dinatoire pour les 35 ans de l’organisme
- 1.12. Paroisse St-François d’Assise (Communauté de St-Louis) – Don pour la Crieé 2025
- 1.13. Tourisme Charlevoix – Participation à la soirée de célébration du 50^e anniversaire de l’organisme
- 1.14. Halte du Pilier – Fin au bail de La Chocolaterie du village
- 1.15. CPE du Soleil à la lune – Installation L’Arc-en-ciel – Appui pour prioriser les résidents de L’Isle-aux-Coudres au nouveau portail d’accès aux services de garde éducatifs
- 1.16. États comparatifs prévus à l’article 176.4 du *Code municipal du Québec* - Dépôt

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1. Service incendie – Embauche de monsieur Alexandre Simon, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti)
- 2.2. Premiers répondants – Embauche de messieurs Élie Pedneault, Samuel Auclair et Alexandre Simon et inscription à la formation
- 2.3. Caserne – Achat d’une batterie de secours pour la télévision du garage (logiciel de disponibilité des pompiers)
- 2.4. Service incendie – Achat d’uniforme pour messieurs Élie Pedneault et Samuel Auclair

3. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS / TRANSPORT

- 3.1. Programme d’aide à la voirie locale – Volet – Projets particuliers d’amélioration – Mandat à Excavation G. Perron pour réfection d’un ponceau sur le chemin du Ruisseau-Rouge
- 3.2. Programme d’aide à la voirie locale – Volet – Projets particuliers d’amélioration – Mandat à DA-RE-L Excavation pour pavage mécanisé sur divers chemins municipaux
- 3.3. Voirie et travaux publics – Achat de pneus pour le camion F-150 (2016)
- 3.4. Voirie et travaux publics – Achat de vêtements

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1. Réseaux d’aqueduc et d’égout – Bonification des résolutions 2025-02-067 et 2025-02-068 concernant le plan d’intervention de renouvellement des conduites et des chaussées et le plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)
- 4.2. Aqueduc et égout – Offre d’emploi « Journalier aux réseaux d’aqueduc et d’égout » – Embauche
- 4.3. Aqueduc et égout – Ajustement des conditions salariales de l’employé 32-0002
- ~~4.4. Aqueduc et d’égout – Demande de branchement aux réseaux pour la propriété portant le matricule 1351-08-2415~~
- 4.5. Usine de traitement d’eau potable – Correction de la résolution 2025-06-284 concernant l’achat d’un nouvel aérateur de concentration d’ozone
- 4.6. Aqueduc et égout – Entériner divers achats
- 4.7. Aqueduc et d’égout – Mandat supplémentaires à HARP Consultants pour la compilation de données relativement au poste de pompage PP-5

5. AMÉNAGEMENT/URBANISME ET DÉVELOPPEMENT/ENVIRONNEMENT

- 5.1. Résolution concernant la modification de la promesse d’achat à l’égard du lot 5 276 096 au cadastre du Québec et mandat à Tremblay Bois Avocats
- 5.2. Demande de dérogation mineure 2025-04 – Propriété située au 59, chemin Tremblay

- 5.3. Paysages Capitale-Nationale – Dépôt d’une demande d’aide financière à l’appel de projets 2025-2028 pour l’éradication des espèces exotiques envahissantes
- 5.4. Paysages Capitale-Nationale – Dépôt d’une demande d’aide financière à l’appel de projets 2025-2028 pour le suivi d’intégrité écologique du Parc du Bout d’en Bas
- 5.5. Monument Jacques-Cartier – Nomination des deux citoyens formant le comité de travail
- 5.6. Lot 5 276 124 du cadastre du Québec – Démolition du bâtiment
- 5.7. Terrain de jeux de l’Islet – Parcours de jeux d’eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. pour l’enlèvement de la dalle en asphalte

6. LOISIRS ET CULTURE

- 6.1. Camp de jour municipal – Paiement de la facture finale du Camp Le Manoir et dépôt du bilan pour l’été 2025
- 6.2. Le Festif! à l’école – Entériner la contribution financière pour l’année scolaire 2025-2026
- 6.3. Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés – Signature d’une modification à l’entente de subvention initiale (Projet 020209680 | Mémoires de Femmes)
- 6.4. Projet « Mémoires de Femmes » - Paiement de la facture datée du 29 septembre 2025 à Yolande Harvey, artiste en arts visuels
- 6.5. Fêtes du 490^e – Paiement de la facture _ de Tourisme Isle-aux-Coudres
- 6.6. Comité des loisirs de L’Isle-aux-Coudres – Autorisation de participation à la parade de tracteurs 2025
- 6.7. Les Moulins de l’Isle-aux-Coudres – Présentation d’une demande d’aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux immobilisations volet 2 – Maintien des infrastructures et des équipements culturels pour le projet de restauration du moulin à eau, du moulin à vent et de leurs composantes
- 6.8. Les Moulins de l’Isle-aux-Coudres – Confirmation de l’aide financière de la municipalité dans le cadre de la demande d’aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux immobilisations volet 2 – Maintien des infrastructures et des équipements culturels pour le projet de restauration du moulin à eau, du moulin à vent et de leurs composantes
- 6.9. Association des camps du Québec – Renouvellement de l’adhésion annuelle
- 6.10. Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Achat d’exerciceurs extérieurs
- 6.11. Tourisme Isle-aux-Coudres – Demande d’aide financière pour le projet de « Refonte et numérisation des affiches du circuit patrimonial »
- 6.12. Monsieur Victorin Desgagnés – Mention de félicitations pour sa sculpture au Quai de St-Louis
- 6.13. Madame Claudette Simard – Mention de félicitations pour son prix Elsie-Gibbons
- 6.14. Club de motoneiges de L’Isle-aux-Coudres – Demande de commandite pour la saison hivernale 2025-2026
- 6.15. Club de motoneiges de L’Isle-aux-Coudres – Autorisation de passage sur des chemins municipaux pour la saison hivernale 2025-2026

7. DÉPÔT DES RAPPORTS, COMPTES RENDUS ET DOCUMENTS DIVERS

8. VARIA

9. RENCONTRES ET REPRÉSENTATIONS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Adoptée

2025-10-401 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025.

Adoptée

2025-10-402 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer du mois de septembre 2025

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la liste des comptes payés et à payer du mois de septembre 2025, totalisant la somme de 446 584.56 \$.

COMPTES PAYÉS SEPTEMBRE 2025	
Masse salariale	22 018.29 \$
Christyan Dufour, salaire maire septembre 2025	1 286.10 \$
Bernard Boudreault, salaire conseiller septembre 2025	547.99 \$
Doris Moisan, salaire conseiller septembre 2025	547.21 \$
Kathleen Normand, salaire conseillère septembre 2025	419.99 \$
Patrice Harvey, salaire conseiller septembre 2025	637.99 \$
Noëlle-Ange Harvey, salaire conseillère septembre 2025	507.99 \$
Martine Harvey, salaire conseillère septembre 2025	527.99 \$
Desjardins (RVER) septembre 2025	2 541.34 \$
Revenu Canada (Remises de septembre 2025)	5 479.14 \$
Revenu Québec (Remises de septembre 2025)	11 975.13 \$
ADMQ	459.90 \$
Bell Canada	65.45 \$
Bell Mobilité	207.64 \$
Coopérative de Câblodistribution de l'Ile-aux-Coudres	105.67 \$
Chambre de Commerce	224.20 \$
Girard-Hébert Inc	10 692.68 \$
GO RH inc	642.42 \$
Hydro-Québec	1 123.47 \$
Le Festif	300.00 \$
MJS inc	1 387.11 \$
Pétro-Canada	368.52 \$
Pétrole Irving	647.40 \$
Purolator	19.46 \$
Secuor inc (Prélèvement)	83.88 \$
Visa Desjardins	1 590.59 \$
Yolande Harvey (Mémoires de Femmes-Nouveaux Horizons)	5 439.36 \$
SOUS-TOTAL :	69 846.91 \$
COMPTES PAYÉS RÉSEAU D'AQUEDUC	

Bell Canada	66.88 \$
Hydro-Québec	3 564.11 \$
Réseau environnement	454.15 \$
Tetra Tech QI Inc	15 124.69 \$
SOUS-TOTAL :	4 085.14 \$
COMPTES À PAYER	
Alimentation Wilfrid Boudreault	33.48 \$
Bureauthèque pro inc	1 315.54 \$
Camp Le Manoir	14 077.89 \$
Éditions petite mine inc. (Cadeaux pour enfants - Visites de prévention incendie)	241.07 \$
Émilie Lajoie (Remboursement activité de loisirs enfant)	99.00 \$
Englobe (Intersection Ch. Coudriers/Bourroche)	337.39 \$-
Énergie et Ressources naturelles	30.00 \$
Équipement Charlevoix inc (Travaux maintenance ventilation caserne incendie)	3 753.44 \$
Excavation Guylain Tremblay	12 136.22 \$
Fondation prévention suicide Charlevoix	100.00 \$
G.F.F.M. Leclerc (Sortie et mise à l'eau d'un ponton)	2 195.58 \$
GORH	183.96 \$
G. Perron Excavation (Transport modules de jeux, travaux Ch. des Prairies)	2 752.50 \$
Groupe Régis Côté Inc (Plan et devis préliminaires - Parc du Bout d'en Bas)	6 323.63 \$
Jean-Philippe Dufour	200.00 \$
Les jardins du centre (Décorations Halloween)	68.00 \$
Librairie Baie St-Paul	59.74 \$
Martine Harvey (Frais de congrès FQM Martine Harvey et Kathleen Normand)	353.24 \$
MJS inc	401.26 \$
MRC de Charlevoix (Prélèvement)	120 605.75 \$
Novexco inc	255.52 \$
Pamela Harvey (Frais déplacement et remboursement de dépenses (Halloween))	444.34 \$
Picard & Picard (Plan topographique (Bout d'en Bas)	8 732.35 \$
Quincaillerie et Garage Ovila Dufour Inc.	940.04 \$
Quincaillerie Gilles Jean	6 458.08 \$
Rose-Marie Gagnon (bébé Billy Harvey)	250.00 \$
Samuel Boudreault (Frais de déplacement - Formation autopompe)	163.80 \$
Sani Charlevoix Inc	1 264.72 \$
S. Côté électrique inc.	2 105.16 \$
Solution de Multiservices	1 350.39 \$
STRAJ (Plans particuliers d'intervention (PPI))	3 377.38 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	10 669.36 \$
Cummins (Maintenance des génératrices)	4 555.61 \$
SOUS-TOTAL :	205 159.66 \$
COMPTES À PAYER RÉSEAU AQUEDUC ET EGOUT	

Automatisation JRT inc	150 310.05 \$
Électricité Rejean Savard Inc.	1 957.51 \$
Eurofins	5 722.91 \$
Harp Consultant	4 590.38 \$
Réseau Environnement Inc.(Programme d'excellence Écon'eau 2025)	454.15 \$
Transport RJ Tremblay Inc	89.51 \$
VO3Inc	4 368.34 \$
SOUS-TOTAL :	167 492.85 \$
	446 584.56 \$

Adoptée

2025-10-403 Adoption de la structure salariale pour les années 2026 et suivantes

CONSIDÉRANT QUE la présente convention de travail des employés municipaux 2021-2025 arrive à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la structure salariale s’y trouvant n’était pas suivie depuis plusieurs années puisque hors marché;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Go RH via la résolution 2025-06-275 pour la révision de cette entente de travail et la confection d’une nouvelle structure salariale, laquelle prévoit des échelons par classe d’emploi et non plus par catégories d’emploi ainsi que structure salariale pour la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter ce jour la structure salariale déposée aux archives de la municipalité sous la cote 103-121-2362, et ce, pour une durée indéterminée, laquelle entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-404 Direction générale – Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat de la directrice générale et trésorière arrive à échéance le 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de travail de la directrice générale et greffière-trésorière au 1^{er} janvier 2026, pour une durée indéterminée, et de mandater le maire ou le maire suppléant ainsi que la greffière-trésorière adjointe par intérim pour signer le contrat de travail négocié entre la municipalité et la directrice générale et basée sur la structure salariale adoptée à la résolution précédente, lequel contrat de travail sera déposé aux archives de la municipalité sous la cote 302-100-2184.

Adoptée

2025-10-405 Allocation cellulaire – Paiement de l’allocation cellulaire du maire et de la directrice générale

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser le paiement de l’allocation au maire et à la directrice générale pour l’utilisation de leur cellulaire personnel dans le cadre de leurs fonctions, et ce, au montant de 40 \$ par mois, le tout tel que précisé dans le contrat de travail de la directrice générale

concernant cette dernière (résolution 2020-11-226). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-406 Tourisme Isle-aux-Coudres – Demande de commandite pour la 18^e édition de son encan chinois

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser une commandite de 200 \$ se traduisant en un certificat cadeau auprès de Tourisme Isle-aux-Coudres dans le cadre de la 18^e édition de son encan chinois qui se déroulera le vendredi 7 novembre 2025, au gymnase de l’école St-Pierre. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-407 Reconnaissance de fin d’année des employés et élus municipaux – Mandat à la directrice générale

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, afin d’organiser un souper de Noël pour les employés et élus municipaux, incluant les pompiers, d’accorder tous les mandats et d’effectuer toutes les dépenses pour donner plein et entier effet à la présente résolution, et ce, au coût d’environ 100 \$ par employé, pour un budget d’environ 4 000 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-408 Fédération québécoise des municipalités – Réservation de l’hébergement pour le congrès 2026

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de réserver dès maintenant l’hébergement pour le congrès 2026 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu du 23 au 26 septembre 2026 au Centre des congrès de Québec, et ce, afin de profiter du tarif préférentiel et de la disponibilité des chambres, auprès du Hilton Québec, soit deux chambres pour trois nuits au tarif de 329 \$ par nuit. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-409 Regroupement pour l’intégration sociale de Charlevoix (RISC) – Participation au cocktail dinatoire pour les 35 ans de l’organisme

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater monsieur le maire afin de participer au cocktail dinatoire organisé pour souligner les 35 ans du RISC qui aura lieu le 23 octobre prochain, à l’Hôtel du Petit Manoir du Casino, et ce, sans frais. Par la présente, les frais de déplacement et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-410 Paroisse St-François d’Assise (Communauté de St-Louis) – Don pour la Crieé 2025

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser une commandite d’environ 100 \$ sous la forme d’un panier cadeaux de produits insulaires à la Paroisse St-François d’Assise (Communauté de St-Louis), dans le cadre de la Crieé qui se déroulera à la Maison des aînés (FADOQ), le samedi 1^{er} novembre 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-411 Tourisme Charlevoix – Participation à la soirée de célébration du 50^e anniversaire de l’organisme

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater monsieur le maire afin de participer à la soirée de célébration organisée pour souligner le 50^e anniversaire de Tourisme Charlevoix qui aura lieu le 20 novembre prochain, au Fairmont Le Manoir Richelieu, et ce, au coût de 195 \$ plus taxes moins le rabais de 20 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-412 Halte du Pilier – Fin au bail de La Chocolaterie du village

CONSIDÉRANT QUE la municipalité et La Chocolaterie du village ont conclu un bail le 11 mars dernier visant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE La Chocolaterie du village souhaite mettre un terme au bail en date du 31 octobre, ce qui ferait en sorte qu’il ne paierait pas le loyer pour les mois de novembre à mars inclusivement (hors saison touristique), soit 280 \$ par mois, pour une somme totale de 1 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE La Chocolaterie du village souhaite laisser plusieurs aménagements faits dans le local, soit trois comptoirs dont l’un avec un lavabo intégré, une thermopompe murale et l’ajout d’une porte pour la descente au sous-sol;

CONSIDÉRANT QU’une modification à la structure avait été apportée pour un équipement (machine à crème glacée molle) et que cet équipement doit être enlevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’ACCEPTER DE résilier le bail en date du 31 octobre 2025 en échange que La Chocolaterie du village laisse dans les lieux loués les trois comptoirs, la thermopompe murale et la poste de descente de sous-sol;

D’ACCEPTER QUE La Chocolaterie du village enlève l’équipement pour lequel la structure des lieux loués avaient été modifiée, le tout conformément aux dispositions de l’Article 5.3 du bail, et ce, de façon à remettre les lieux loués dans le même état qu’ils étaient lorsqu’il en a pris possession et que ces travaux de remise en état soient effectués selon les règles de l’art par un entrepreneur en construction certifié.

Adoptée

2025-10-413 CPE du Soleil à la lune – Installation L’Arc-en-ciel – Appui pour prioriser les résidents de L’Isle-aux-Coudres au nouveau portail d’accès aux services de garde éducatifs

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec lancera cet automne un nouveau portail d’accès aux services de garde éducatifs à l’enfance en remplacement de la plateforme de la Place 0-5 ans;

CONSIDÉRANT QU’avec ce nouveau portail d’accès, seulement la moitié des places pourront être accordée en priorité aux résidents de L’Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QU’il est dans l’intérêt de la population de L’Isle-aux-Coudres que le plus de places possibles soient attribuées aux résidents de notre territoire, et ce, notamment en raison de la situation géographique notre municipalité et au fait que l’installation L’Arc-en-ciel soit le seul service de garde qui y soit disponible;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d’administration du Centre de la Petite enfance du Soleil à la lune appuie cette priorisation en faveur résidents de L’Isle-aux-Coudres pour les inscriptions à l’installation L’Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est un partenaire depuis plusieurs années avec le Centre de la Petite enfance du Soleil à la Lune, et plus particulièrement de l'installation L'Arc-en-ciel, et ce, en mettant notamment à sa disposition la bibliothèque municipale, la patinoire et un espace de rangement dans l'entrepôt municipal, en lui octroyant des subventions et contribuant à ses diverses campagnes de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPUYER la démarche du Centre de la petite enfance du Soleil à la lune pour la priorisation de 10 places aux enfants dont au moins un parent réside sur le territoire de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres pour l'installation L'Arc-en-ciel, et ce, pour une durée indéterminée;

DE CONCLURE une entente à cet effet avec le Centre de la petite enfance du Soleil à la lune et que le maire ou la maire suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière adjointe ou la greffière-trésorière adjointe par intérim soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la municipalité cette entente et tout autre document pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adoptée

2025-10-414 États comparatifs prévus à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* - Dépôt

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les états comparatifs prévus aux articles 176.4 du *Code municipal du Québec*.

Adoptée

2025-10-415 Service incendie – Embauche de monsieur Alexandre Simon, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti)

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher monsieur Alexandre Simon, à titre de candidat à la profession de pompier (apprenti), le tout sous la recommandation verbale de monsieur Éric Dufour, directeur du service incendie, le tout sujet à la politique de conditions de travail des employés du service incendie de la municipalité et des autres politiques en vigueur au sein de la municipalité et qui lui sont applicables.

Adoptée

2025-10-416 Premiers répondants – Embauche de messieurs Élie Pedneault, Samuel Auclair et Alexandre Simon et inscription à la formation

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher messieurs Élie Pedneault, Samuel Auclair et Alexandre Simon, à titre de premiers répondants, et de les inscrire à la formation donnée par le CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Adoptée

2025-10-417 Caserne – Achat d'une batterie de secours pour la télévision du garage (logiciel de disponibilité des pompiers)

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une batterie de secours pour la télévision située dans le garage de la caserne incendie, laquelle sert à indiquer la disponibilité des pompiers ainsi que leur présence lors d'une intervention, et ce, afin d'éviter d'endommager l'appareil en cas de panne électrique ou lors de l'exercice de transfert automatique hebdomadaire de la génératrice, le tout auprès de MJS Inc., au coût de 299 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

2025-10-418 Service incendie – Achat d’uniforme pour messieurs Élie Pedneault et Samuel Auclair

CONSIDÉRANT QUE messieurs Élie Pedneault et Samuel Auclair sont membres du service incendie de la municipalité depuis plusieurs mois et qu’ils ont débuté leur formation Pompier, de sorte que leur intérêt est désormais confirmé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’achat de leur uniforme (pantalon, chandail, chemise, etc.) auprès de Martin & Lévesque. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-419 Programme d’aide à la voirie locale – Volet – Projets particuliers d’amélioration – Mandat à Excavation G Perron pour réfection d’un ponceau sur le chemin du Ruisseau-Rouge

CONSIDÉRANT l’aide financière accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier EKA36946 – 16023 (3) – 20250416-004);

CONSIDÉRANT QUE les chemins admissibles sont les chemins de la Bourroche, du Bout-d’en-Bas, Cartier, des Cèdres, des Coudriers, Desgagnés, de l’Islet, du Mouillage, du Moulin, Pedneault, des Prairies, du Ruisseau-Rouge, de la Traverse et Tremblay;

CONSIDÉRANT QU’un ponceau doit être refait sur le chemin du Ruisseau-Rouge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Excavation G Perron afin de procéder à la réfection d’un ponceau sur le chemin du Ruisseau-Rouge, et ce, en régie interne avec les employés du service de la voirie et des travaux publics, au coût approximatif de 4 680.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier EKA36946 – 16023 (3) – 20250416-004).

Adoptée

2025-10-420 Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier EKA36946 – 16023 (3) – 20250416-004) – Mandat à DA-RE-L Excavation Inc. pour pavage mécanisé sur divers chemins municipaux

CONSIDÉRANT l’aide financière accordée à la municipalité dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier EKA36946 – 16023 (3) – 20250416-004);

CONSIDÉRANT QUE les chemins admissibles sont les chemins de la Bourroche, du Bout-d’en-Bas, Cartier, des Cèdres, des Coudriers, Desgagnés, de l’Islet, du Mouillage, du Moulin, Pedneault, des Prairies, du Ruisseau-Rouge, de la Traverse et Tremblay et que des travaux de pavage mécanisé sont nécessaires sur plusieurs d’entre eux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater DA-RE-L Excavation Inc. afin de faire du pavage mécanisé sur les chemins de la Pedneault, Tremblay et Ruisseau-Rouge, le tout au montant approximatif de 12 250.00 \$ plus taxes, selon l’estimé du 29 septembre 2025 pour les chemins Tremblay et Pedneault et une discussion verbale pour le chemin du Ruisseau-Rouge. Par la présente, la dépense et le paiement sont autorisés à même le Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Sous-volet PPA (Dossier EKA36946 – 16023 (3) – 20250416-004).

Adoptée

2025-10-421 Voirie et travaux publics – Achat de pneus pour le camion F-150 (2016)

Il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter des pneus d'hiver pour le camion Ford F-150, année 2016, auprès de Solution DÉ Multiservices, au coût de 1 073.77 \$ pose, balancement et taxes inclus (soumission #1727). Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-422 Voirie et travaux publics – Achat de vêtements

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter des tuques pour les employés de la voirie et des travaux publics et deux manteaux mi-saison pour l'employé 32-0060 et le nouvel employé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, le tout à l'effigie de la municipalité de L'Isle-aux-Coudres et ce, au coût de 430.00 \$ plus taxes selon l'offre de services reçue le 1^{er} octobre 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-423 Réseaux d'aqueduc et d'égout – Bonification des résolutions 2025-02-067 et 2025-02-068 concernant le plan d'intervention de renouvellement des conduites et des chaussées et le plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau)

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-067 par laquelle la municipalité a accordé un mandat à Tetra Tech QI inc. pour l'élaboration d'un plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) au montant de 26 200.00 \$ plus taxes, lequel budget a tout été dépensé et est présentement en déficit de 3 000.00 \$ et pour lequel projet il demeure du travail à accomplir;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-068 par laquelle la municipalité a accordé un mandat à Tetra Tech QI inc. pour l'élaboration d'une plan d'intervention de renouvellement des conduites et des chaussées au montant de 54 800.00 \$ plus taxes, duquel budget une somme de 21 600.00 \$ plus taxes serait de trop;

CONSIDÉRANT QUE le budget alloué pour la réalisation du plan d'intervention de renouvellement des conduites et des chaussées est trop élevé alors que celui pour le plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) ne l'est pas suffisamment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer un budget de 21 600.00 \$ plus taxes du plan d'intervention de renouvellement des conduites et des chaussées au plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau), le tout auprès du service comptable chez Tetra Tech QI inc.

Adoptée

2025-10-424 Aqueduc et égout – Offre d'emploi « Journalier aux réseaux d'aqueduc et d'égout » – Embauche

CONSIDÉRANT la résolution 2025-08-358 concernant le mandat accordé à Go RH pour le recrutement d'un opérateur d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Martine Harvey et Kathleen Normand, conseillères responsables des ressources humaines, monsieur Guy Lapointe, responsable des réseaux d'aqueduc et d'égout, madame Jessica Leclerc, spécialiste en acquisition de talents, et madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, ont rencontré un candidat en entrevue, le 19 septembre dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection au conseil municipal de la candidature de monsieur Anadh Kansame Djalogue;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Anadh Kansame Djalogue a accepté l’offre d’emploi qui lui a été proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

D’EMBAUCHER monsieur Anadh Kansame Djalogue, à titre de journalier aux réseaux d’aqueduc et d’égout, selon les conditions salariales discutées par le conseil municipal et acceptées par le candidat;

QUE l’entrée en fonction de monsieur Anadh Kansame Djalogue ait lieu le ou vers le 14 octobre prochain;

DE DÉFRAYER tous les frais reliés aux formations « Préposé à l’aqueduc (OPA) », « Traitement complet de l’eau de surface (OST) » et « Traitement des eaux usées par étang aéré (OW-2) à être suivies par monsieur Anadh Kansame Djalogue, soit notamment les frais d’inscription ainsi que les frais de déplacement reliés à ces formations, s’il y a lieu;

DE DÉFRAYER tous les frais reliés à l’obtention des cartes d’apprenti de monsieur Anadh Kansame Djalogue auprès d’Emploi-Québec;

DE MANDATER monsieur le maire ou la maire suppléante ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière ou greffière-trésorière adjointe pour signer l’entente avec monsieur Anadh Kansame Djalogue quant au remboursement de ses frais de formation advenant un départ anticipé de son emploi survenant dans les cinq ans de l’obtention de ces certificats de compétence.

Adoptée

2025-10-425 Aqueduc et égout – Ajustement des conditions salariales de l’employé 32-0002

CONSIDÉRANT les discussions ayant eu lieu entre l’employé 32-0002 et l’administration municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’ajuster les conditions salariales de l’employé 32-0002 de la façon déterminée par le conseil municipal lors d’une séance de travail tenue le 4 septembre 2025 et acceptée par l’employé concerné le 29 septembre dernier, le tout rétroactivement au 2 août 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-426 Usine de traitement d’eau potable – Correction de la résolution 2025-06-284 concernant l’achat d’un nouvel aérateur de concentration d’ozone

CONSIDÉRANT QU’une erreur s’est glissée dans le dispositif de la résolution 2025-06-284;

CONSIDÉRANT QUE l’équipement visé par cette résolution était un aérateur de concentration d’ozone et non pas le remplacement d’un poste de surpression tel que mentionné au dispositif de la résolution 2025-06-284;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de corriger la résolution 2025-06-284

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2025-06-284 afin que son dispositif se lise dorénavant comme suit :

« **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat qui a été confié à VEOLIA pour l'achat d'un nouvel aérateur de concentration d'ozone à l'usine de traitement d'eau potable, et ce, au coût de 18 447.60 \$ plus taxes, selon l'offre de services datée du 13 mars 2024 et portant le numéro 20240313-001TD. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés. »

Adoptée

2025-10-427 Aqueduc et égout – Entériner divers achats

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner divers achats effectués aux réseaux d'aqueduc et d'égout auprès d'Automatisation JRT inc., soit :

- Un panneau PLC-930 (pulsapak), panneau PLC-920 (ozoneur), sonde de niveau pour les postes de pompage PP1, PP-2 et PP-7 ainsi qu'une télémétrie pour les postes de pompage PP-2, PP-7 ainsi qu'une antenne pour le poste de pompage PP-6, au montant total de 116 120.00 \$ plus taxes (facture 425263) à être programmé dans la TECQ 2024-2028;
- Une batterie de secours pour le PC920 (ozoneur) auprès d'Automatisation JRT inc., au coût de 1 946.00 \$ plus taxes (facture 425265).

Par la présente, ces dépenses et leur paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-428 Aqueduc et d'égout – Mandat supplémentaires à HARP Consultants pour la compilation de données relativement au poste de pompage PP-5

CONSIDÉRANT le mandat confié à HARP Consultants via la résolution 2025-05-230 pour la réalisation d'une étude sur la capacité résiduelle des réseaux en vue de futurs développements immobiliers;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre de ce mandat, une problématique a été soulevée au poste de pompage PP-5, de sorte qu'il est opportun de compiler les données enregistrées à ce poste depuis 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un mandat supplémentaire à HARP Consultants afin de compiler les données du poste de pompage PP-5 depuis l'année 2022, et ce, au montant de plus ou moins 1 500.00 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-429 Résolution concernant la modification de la promesse d'achat à l'égard du lot 5 276 096 au cadastre du Québec et mandat à Tremblay Bois Avocats

CONSIDÉRANT la résolution 2025-08-368 par laquelle la municipalité a déposé une offre pour l'achat du l'immeuble mentionné en titre et qu'une promesse d'achat a été conclue entre les parties le 26 août 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la clause 12 « AUTRES DÉCLARATIONS ET CONDITIONS » de cette promesse d'achat concernant les modalités de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la modification à la promesse d'achat, soit de modifier les modalités de paiement à la clause 12 « AUTRES DÉCLARATIONS ET CONDITIONS » telle que versées aux archives de la municipalité;

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, cette modification à la promesse d’achat et, une fois signée, la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à acheminer celle-ci avec un exemplaire de la présente au courtier immobilier en charge de la transaction pour le bénéfice du vendeur;

QUE monsieur le maire et la directrice générale sont autorisés à signer l’acte d’achat devant la notaire Stéphanie Langlois mandatée à cette fin;

QUE la portion du prix d’achat payable à la signature de l’acte de vente (200 000.00 \$) soit puisée à même le surplus accumulé et que le paiement du solde du prix de vente, échelonné sur les cinq (5) années suivantes, soit puisé à même le fonds général de chacune des années en fonction de la planification budgétaire qui sera effectuée en conséquence.

Adoptée

2025-10-430 Demande de dérogations mineures 2025-04 – Propriété située au 59, chemin Tremblay

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures portant le numéro 2025-04 qui a été déposée concernant la propriété située au 59, chemin Tremblay, également connu et désignée comme étant le lot numéro 5 276 065 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2;

CONSIDÉRANT QUE cette demande consisterait à :

- Autoriser la construction d’un 5^e bâtiment accessoire résidentiel, alors que l’article 102 du règlement de zonage 2022-15 permet un maximum de quatre (4) bâtiments accessoires sur un même terrain;
- Autoriser la construction d’un 3^e bâtiment d’entreposage (remise, abri à bois et autres bâtiments d’entreposage), alors que l’article 111 du règlement de zonage 2022-15 ne permet que deux (2) bâtiment de ce type;
- Autoriser une superficie totale des bâtiments d’entreposage (remise, abri à bois et autres bâtiment d’entreposage) de 64 mètres carrés, alors que l’article 112 du règlement de zonage 2022-15 permet une superficie maximale totale de 25 mètres carrés pour les bâtiments de ce type;

CONSIDÉRANT QU’un avis public a été publié le 21 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d’urbanisme se sont rencontrés le 3 septembre dernier, à laquelle rencontre a assisté monsieur Olivier Néron, inspecteur en bâtiment et en environnement, et ont émis, avec dissidence, des recommandations favorable dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que personne n’a fait valoir d’observation concernant cette demande de dérogations mineures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit de refuser la demande de dérogations mineures numéro 2025-04 puisque la superficie totale des bâtiments secondaires serait plus double (deux fois et demi) la superficie permise par la réglementation municipale d’urbanisme et que le nombre de bâtiments accessoires résidentiels ainsi que le nombre de bâtiments d’entreposage semble suffisant compte tenu de l’usage résidentiel de l’immeuble;

QUE des copies de la présente résolution soient transmises au demandeur ainsi qu’à l’inspecteur en bâtiment et environnement.

Adoptée

2025-10-431 Paysages Capitale-Nationale – Dépôt d’une demande d’aide financière à l’appel de projets 2025-2028 pour l’éradication des espèces exotiques envahissantes

CONSIDÉRANT QUE Paysages Capitale-Nationale a un appel de projets dont la date limite est le 3 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer un projet afin d’obtenir des fonds pour contribuer à ses efforts pour éradiquer les espèces exotiques envahissantes sur des terrains municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande d’aide financière auprès de Paysages Capitale-Nationale, dans le cadre de son appel à projets 2025-2028, et ce, afin d’éradiquer les espèces exotiques envahissantes sur son territoire;

QUE la municipalité s’engage à investir sa quote-part de 25 % dans ce projet.

Adoptée

2025-10-432 Paysages Capitale-Nationale – Dépôt d’une demande d’aide financière à l’appel de projets 2025-2028 pour le suivi d’intégrité écologique du Parc du Bout d’en Bas

CONSIDÉRANT QUE Paysages Capitale-Nationale a un appel de projets dont la date limite est le 3 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite déposer un projet afin d’obtenir des fonds pour continuer son programme de suivi d’intégrité écologique du Parc du Bout d’en Bas;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE DÉPOSER une demande d’aide financière auprès de Paysages Capitale-Nationale, dans le cadre de son appel à projets 2025-2028, et ce, afin de continuer son programme de suivi d’intégrité écologique du Parc du Bout d’en Bas;

QUE la municipalité s’engage à investir sa quote-part de 25 % dans ce projet.

Adoptée

2025-10-433 Monument Jacques-Cartier – Nomination des deux citoyens formant le comité de travail

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décrété la formation d’un comité de travail concernant le dossier de démolition du monument Jacques-Cartier et de relocalisation de la plaque commémorative qui y est apposée, via la résolution 2025-09-395;

CONSIDÉRANT QUE ce comité doit être formé de deux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les noms de deux citoyennes pour faire partie de ce comité, soit mesdames Brigitte Vézina et Johanne Fortin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de nommer mesdames Brigitte Vézina et Johanne Fortin pour siéger sur le comité de travail du monument Jacques-Cartier.

Adoptée

2025-10-434 Lot 5 276 124 du cadastre du Québec – Démolition du bâtiment

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment de trouvant sur le lot 5 276 124 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Charlevoix, propriété de la municipalité, est en mauvais état et n’a plus aucune utilité depuis la mise en service du nouveau réseau d’aqueduc en 2006 puisqu’il servait, sous l’ancien réseau d’aqueduc, à abriter un puits servant à alimenter l’hôtel de ville, la caisse Desjardins ainsi qu’anciennement le restaurant Chez Ti-Coq;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de démolir le bâtiment et de sécuriser l’accès à l’ancien puits par une dalle de béton. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-435 Terrain de jeux de l’Islet – Parcours de jeux d’eau, module de jeux et bloc sanitaire – Mandat à Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. pour l’enlèvement de la dalle en asphalte

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel de propositions pour l’enlèvement de la dalle en asphalte auprès d’entreprises invitées via la résolution 2025-09-394;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre prix, dont celui d’Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. qui s’avère à être le plus bas prix soumis conforme;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. est conforme à l’appel de propositions et que tous les documents demandés ont été produits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater Entrepreneur F. Bouchard & Fils Inc. pour l’enlèvement de la dalle en asphalte au terrain de jeux de l’Islet, et ce, au coût de 4 761.00 \$ plus taxes, le tout selon le prix déposé le 1^{er} octobre 2025. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-436 Camp de jour municipal – Paiement de la facture finale du Camp Le Manoir et dépôt du bilan pour l’année scolaire 2025-2026

CONSIDÉRANT le bilan de l’été 2025 qui a été remis par Camp Le Manoir concernant la tenue et la gestion du camp de jour sur le territoire de notre municipalité cet été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de déposer ce bilan sous la cote 802-125-1459 et de payer la facture finale de Camp Le Manoir, portant le numéro 2043, au montant de 14 077.89 \$, et ce, pour la gestion de l’édition 2025 du camp de jour municipal.

Adoptée

2025-10-437 Le Festif! à l’école – Entériner la contribution financière pour l’année scolaire 2025-2026

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’entériner l’octroi d’une contribution financière de 300.00 \$ pour le projet Le Festif! à l’école pour la tenue d’un évènement à l’École Saint-Pierre au cours de l’année scolaire 2025-2026. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-438 Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés – Signature d’une modification à l’entente de subvention initiale (Projet 020209680 | Mémoires de Femmes)

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers présents de nommer madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière, afin de signer pour et au nom de la municipalité la modification à l’entente initiale de subvention conclue le 27 février 2025 dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés du ministère de l’Emploi et du Développement social du Canada, pour le projet portant le numéro 020209680 (étant le projet « Mémoires de Femmes » de madame Yolande Harvey), et ce, afin de modifier la date de fin au 31 décembre 2026.

Adoptée

2025-10-439 Projet « Mémoires de Femmes » - Paiement de la facture datée du 29 septembre 2025 à Yolande Harvey, artiste en arts visuels

CONSIDÉRANT le projet « Mémoire de femmes »;

CONSIDÉRANT QUE la gestion et la coordination de ce projet ont été confiés à Yolande Harvey, artiste en arts visuels via la résolution 2025-04-157;

CONSIDÉRANT QUE madame Yolande Harvey a engagé des frais et qu'elle a déposé au conseil municipal une troisième facture datée du 29 septembre 2025 pour paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de Yolande Harvey, artistes en arts visuels, datée du 29 septembre 2025, au montant de 5 165.61 \$ et couvrant des frais de direction photo, captation et prise de son, achat de matériel, frais de déplacement, location du local.

Adoptée

2025-10-440 Fêtes du 490^e – Paiement de la facture 320 de Tourisme Isle-aux-Coudres

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Isle-aux-Coudres a été mandatée pour organiser les festivités et engager des dépenses en lien avec les Fêtes du 490^e de L'Isle-aux-Coudres;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Isle-aux-Coudres a déposé sa reddition de compte avec factures à l'appui ainsi que sa facturation à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 320 de Tourisme Isle-aux-Coudres, au montant de 7 221.30 \$, et de remercier tous les organismes ainsi que tous les citoyens et citoyennes qui ont participé à la réussite de cette fin de semaine de fête.

Adoptée

2025-10-441 Comité des loisirs de L'Isle-aux-Coudres – Autorisation de participation à la parade de tracteurs 2025

Il est proposé par le conseiller Patrice Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation du personnel et des travaux publics avec gyrophare (2) à la parade de tracteurs organisée par le Comité des loisirs de L'Isle-aux-Coudres qui aura lieu le 4 octobre prochain autour de l'Isle. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-442 Les Moulins de l'Isle-aux-Coudres – Présentation d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux immobilisations volet 2 – Maintien des infrastructures et des équipements culturels pour le projet de restauration du moulin à eau, du moulin à vent et de leurs composantes

CONSIDÉRANT QUE d'important travaux de restauration doivent être réalisés au moulin à eau, au moulin à vent et de leurs composantes, afin de s'assurer de leur préservation;

CONSIDÉRANT QUE le Programme Aide aux immobilisations (PAI), du ministère de la Culture et des Communications, sera ouvert du 16 octobre au 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE seul le propriétaire peut présenter une demande d'aide financière dans le programme précité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents ce qui suit :

DE PRÉSENTER une demande d’aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du Programme Aide aux immobilisations (PAI) Volet 2 : Maintien des infrastructures et des équipements culturels pour le projet de restauration du moulin à eau, du moulin à vent et de leurs composantes;

DE NOMMER madame Pamela Harvey, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de L’Isle-aux-Coudres, afin d’agir à titre de mandataire de la municipalité et d’effectuer toutes les démarches nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution, soit notamment mais sans limitation pour signer tous les documents requis par ladite demande;

DE NOMMER madame Caroline Perron, directrice générale de Les Moulins de l’Isle-aux-Coudres, organisme à but non lucratif s’occupant de la gestion desdits moulins, à titre de personne à contacter et de chargée de projet concernant la présentation de la demande d’aide financière et de la réalisation du projet le cas échéant, et de lui donner tous les accès nécessaires aux fins de ce projet.

Adoptée

2025-10-443 Les Moulins de l’Isle-aux-Coudres – Confirmation de l’aide financière de la municipalité dans le cadre de la demande d’aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux immobilisations volet 2 – Maintien des infrastructures et des équipements culturels pour le projet de restauration du moulin à eau, du moulin à vent et de leurs composantes

CONSIDÉRANT QUE la résolution précédente portant le numéro 2025-10-442 par laquelle la municipalité a résolu de déposer une demande d’aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux immobilisations volet 2 concernant son projet de maintien des infrastructures et des équipements culturels pour le projet de restauration du moulin à eau, du moulin à vent et de leurs composantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de confirmer l’apport financier de la Municipalité de L’Isle-aux-Coudres dans ce projet au montant de 165 553 \$ pour la réalisation de ce projet.

Adoptée

2025-10-444 Association des camps du Québec – Renouvellement de l’adhésion annuelle

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de renouveler l’adhésion annuelle de la municipalité à l’Association des camps du Québec pour l’année 2025-2026, et ce, au montant de 197.00 \$. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-445 Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 – Achat d’exerciseurs extérieurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une subvention du Programme d’infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) 2024 pour l’achat et l’installation d’un parcours d’exerciseurs extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE la firme d’aménagement qui a été mandatée pour concevoir ce parcours a soumis plusieurs propositions à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la proposition qui a été retenue par le conseil est celle de Jambette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale et greffière-trésorière afin de procéder à l’achat d’un parcours d’exercice extérieurs auprès de Jambette composé notamment d’un vélo allongé Kinesis, de barres fixes triples accessibles, d’un « fit zone » et idéalement de haies et d’une corde à grimper, au montant approximatif de 53 000 \$ taxes nettes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-446 Tourisme Isle-aux-Coudres – Demande d’aide financière pour le projet de « Refonte et numérisation des affiches du circuit patrimonial »

CONSIDÉRANT QUE le projet de « Refonte et numérisation des affiches du circuit patrimonial » est évalué à 45 630 \$ taxes nettes;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Isle-aux-Coudres a reçu une subvention de 22 815 \$ du ministère du Tourisme dans le cadre du programme EPRTNT pour le réaliser;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s’était déjà engagée à déboursier le montant de 4 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Isle-aux-Coudres injecte 10 000 \$ (mise de fonds) et que la MRC de Charlevoix y investit 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QU’il y a un manque à gagner de 6 315 \$ dans le budget, Tourisme Isle-aux-Coudres demande à la municipalité une contribution supplémentaire de ce même montant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accorder une aide financière totale de 10 815 \$ dans ce projet, soit 4 500 \$ payable en 2025 tel que budgété, 3 315 \$ payable à même le budget de fonctionnement 2026 et 3 000 \$ payable à même le budget de fonctionnement 2027. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-447 Monsieur Victorin Desgagnés – Mention de félicitations pour sa sculpture au Quai de St-Louis

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l’unanimité des conseillers présents de transmettre une lettre de félicitations et de remerciements à monsieur Victorin Desgagnés pour sa sculpture au Quai de St-Louis.

Adoptée

2025-10-448 Madame Claudette Simard – Mention de félicitations pour son prix Elsie-Gibbons

Il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents de transmettre une lettre de félicitations à madame Claudette Simard, mairesse de la municipalité de Saint-Urbain, pour le prix Elsie-Gibbons qu’elle a remporté à l’occasion du dernier congrès de la Fédération québécoise des municipalités, lequel est remis à un élu municipal en reconnaissance de son influence pour favoriser et encourager l’engagement des femmes, notamment en politique municipale.

Adoptée

2025-10-449 Club de motoneiges de L’Isle-aux-Coudres – Demande de commandite pour la saison hivernale 2025-2026

Il est proposé par le conseiller Bernard Boudreault et résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder une commandite de 500 \$ au Club de motoneiges de l’Isle-aux-Coudres. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-450 Club de motoneiges de L'Isle-aux-Coudres – Autorisation de passage sur des chemins municipaux pour la saison hivernale 2025-2026

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de passage et de traverse des chemins municipaux faite par le Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres et datée du 2 octobre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le sentier de motoneiges doit traverser le chemin Tremblay, le chemin d'accès à l'écocentre et le chemin Desgagnés (au dernier tiers) et qu'il doit passer sur le chemin des Prairies sur toute sa longueur;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres s'engage à porter une attention particulière à ces portions de sentier par une signalisation adéquate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'AUTORISER le passage des abonnés du Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres sur les chemins municipaux tel qu'identifiés ci-haut dans le préambule qui fait partie de la présente résolution, et ce, pour la saison 2025-2026, le tout dans le respect du règlement hors cours intervenu dans le dossier de cour portant le numéro 240-17-000158-135 et annexée à la résolution portant le numéro 2014-02-91, dont une copie est jointe à la présente résolution;

D'EXIGER du Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer un sentier sécuritaire, surtout sur les tronçons qui appartiennent à la municipalité, en y apposant notamment une signalisation permanente et adéquate, entre autres, dans le secteur du chemin des Prairies puisque ce chemin a grandement été affecté par l'érosion des berges puis de transmettre à la municipalité les mesures entreprises pour démontrer que ce sentier est sécuritaire et que le club s'assure en responsabilité civile en conséquence de ce fait;

D'EXIGER également du Club de motoneiges de l'Isle-aux-Coudres, toujours concernant le chemin des Prairies, de porter une attention particulière à la signalisation qui y est faite tant au niveau de la limite de vitesse permise pour les motoneiges que de l'accès aux propriétés par les résidents de ce chemin et de s'assurer d'avoir une signalisation claire au pied de la côte menant notamment à la Boulangerie Bouchard.

Adoptée

2025-10-451 Dépôt de rapports, comptes rendus et documents divers

Il est proposé par le conseiller Doris Moisan et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer les documents ci-après énumérés aux archives de la municipalité :

- Stratégie d'économie d'eau potable – Rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable, sous la cote 706-118-1616;
- MRC de Charlevoix – Résolution SE-2025-15 « 6- RÉOLUTION D'APPUI À L'AUTORISATION DE LA PÊCHE AU BAR RAYÉ DANS LA RÉGION DE CHARLEVOIX », sous la cote 114-241-45.

Adoptée

2025-10-452 Hôtel de ville – Réparation de la génératrice

Il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réparer la génératrice à l'interne et d'autoriser l'achat de pièces au montant estimé de 900 \$ plus taxes. Par la présente, la dépense et son paiement sont autorisés.

Adoptée

2025-10-453 Société des traversiers du Québec – Demande de révision du mouvement de navires à la Traverse de L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive

CONSIDÉRANT QUE la Traverse de Sorel – Tracy a deux navires et un troisième en réparation;

CONSIDÉRANT QUE la Traverse de Québec – Lévis a deux navires et un navire de relève à proximité;

CONSIDÉRANT QUE la Traverse de Tadoussac – Baie-Saint-Catherine a deux navires et que ceux de Sorel-Tracy peuvent agir à titre de relève;

CONSIDÉRANT QUE la Traverse de L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive n’a pas de navire de relève;

CONSIDÉRANT QUE le service de traversiers est la seule route pour avoir accès à L’Isle-aux-Coudres contrairement aux autres traverses ci-dessus nommées;

CONSIDÉRANT QUE L’Isle-aux-Coudres est la traverse centrale et qu’elle est stratégiquement bien placée pour que le NM Félix-Antoine-Savard desserve une traverse dans le besoin;

CONSIDÉRANT les nombreuses résolutions déjà transmises et portant sur le même objet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Noëlle-Ange Harvey et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER à la STQ de nommer le N.M. Félix-Antoine-Savard comme navire principal à la Traverse de L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive et de laisser à quai le NM Joseph-Savard pour agir de titre relève à la Traverse de L’Isle-aux-Coudres – Saint-Joseph-de-la-Rive donnant ainsi deux navires attitrées à cette traverse;

QU’une copie de la présente résolution soit remise aux représentants de la Société des traversiers du Québec lors du prochain comité consultatif régional de la STQ prévu le 15 octobre prochain.

Adoptée

2025-10-454 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Demande d’ajout d’éléments de signalisation et d’éléments de sécurité et débroussaillage de végétation

CONSIDÉRANT QU’un autre accident a eu lieu sur le chemin de la Baleine, à proximité du numéro civique;

CONSIDÉRANT QUE la végétation dépasse l’accotement sur plusieurs chemins sous gestion du ministère, dont notamment le chemin des Coudriers et le chemin de la Traverse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kathleen Normand et résolu à l’unanimité des conseillers présents de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable d’ajouter de la signalisation (panneaux rouges avec flèche) et des éléments de sécurité (glissière de sécurité) à proximité du 3, chemin de la Baleine et d’effectuer du débroussaillage de bords de route sur les chemins dont il a la gestion.

Adoptée

Clôture de l’assemblée

L’ordre du jour étant achevé, la présidente déclare la clôture de l’assemblée. Il est 21 h 07.

Christyan Dufour, maire

Pamela Harvey, notaire, DMA
Directrice générale et greffière-trésorière

Attestation du maire

Je, Christyan Dufour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du *Code municipal du Québec*.

Christyan Dufour, maire

Approbation du procès-verbal

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l’article 201 du *Code municipal du Québec*, à l’approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 novembre 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.